

PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LA POLLUTION
PAR LES NAVIRES DANS L'ARCTIQUE

OBJET

Ce protocole a pour but de prévenir, de réduire et de contrôler la pollution de l'environnement marin arctique causée par des navires marchands.

CONTEXTE

Le Canada et l'Union soviétique cherchent depuis quelques années à élargir et à renforcer leur coopération sur les questions liées à la protection de l'environnement dans l'Arctique. Le présent protocole concernant la pollution par les navires dans l'Arctique est le fruit de cette collaboration.

DESCRIPTION

L'accord favorisera la coopération dans les domaines suivants: partage de l'information, transferts de technologie, opérations, élaboration de politiques et de mesures législatives.

Les deux parties procéderont également à des échanges d'information sur la législation en matière d'environnement (transport maritime), la politique de prévention de la pollution, le contrôle de la pollution, les préoccupations des autochtones du Nord, les mesures de prévention de la pollution qui ont été prises par les communautés côtières du Nord, les capacités de nettoyage et les résultats en matière de recherche et de développement.

L'accord prévoit également des échanges de capitaines de brise-glaces et, lors des opérations de nettoyage dans le cas de déversements graves, la présence d'observateurs, de personnel et d'équipement spécialisés de même que l'appui financier et logistique nécessaires. Il encourage l'étude de la relation entre l'environnement, la culture nordique et le développement industriel.

AVANTAGES

Dorénavant, les deux plus grands pays de l'Arctique collaboreront activement à la protection du fragile environnement marin de cette région du globe.